

# RSST

## Le Registre Santé Sécurité au Travail

- **OBLIGATOIRE** et disponible pour tous les usagers d'un lieu de travail
- Pour **signaler des faits** ou situations ponctuelles ne présentant pas un risque imminent pour la vie ou la santé
- Pour signaler une atteinte / un risque pour soi ou pour un autre usager (collègues, élèves, parents)

### Comment créer une fiche ?



Via **Arena**



ou

Dans le **fichier** obligatoirement existant sur le lieu de travail



accès direct :  
<https://si2d.ac-toulouse.fr/pgr/>

